

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

Le Président :

Vu la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

DECIDE

Article 1: de fixer comme suit les tarifs publics pour la base de loisirs d'Orthez-Biron :

Entrées plage, toboggan et embarcations :

	Entrées	and the second	
	PHTPAGE	niago :	
•	FIICI CC2	piaye .	٠

	Life ces plage.	
-	Adulte et à partir de 13 ans :	3,00 € / pers / jour
	Enfant (2 à 12 ans inclus) :	1,50 € / pers / jour
-	Tarif réduit (groupe 10 pers + étudiant, demandeur	
	d'emploi, handicapé sur présentation d'un justificatif)	2,50 € / pers / jour
	Carte d'hôte Béarn des gaves adulte	2,50 € / pers / jour
-	Carte d'hôte Béarn des gaves enfant	1,50 € / pers / jour +
		12 descentes toboggan
		gratuites
	Abonnement adulte	30,00 € la saison
-	Abonnement enfant	20,00 € la saison
*	Abonnement famille	60,00 € la saison

- Centres de loisirs du territoire de la CCLO : gratuité de l'entrée à la plage (enfants et accompagnateurs)
- Centre de loisirs hors territoire CCLO : tarif enfant pour les enfants, tarif réduit pour les accompagnateurs

• Embarcations (pédalos et autres) :

 Location embarcation ½ h 	3,00 € les 2 places
	6.00 € les 5 places

• Toboggan aquatique:

Toboggan aquatique (12 descentes)
3,00 €

Location des parkings pour des manifestations :

- Associations gérées par des bénévoles à caractère social ou culturel : 200 € / jour.
- Organismes privés à caractère industriel ou commercial à but lucratif : 500 € / jour l'occupation du grand parking et 300 € / jour celle du petit parking.

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.



